



LA CRASSULE DES ÉTANGS, UNE BELLE CRASSE

La crassule des étangs, une belle crasse

La crassule des étangs, une belle crasse

Cette espèce exotique est commercialisée en Belgique en tant que plante ornementale et oxygénante pour les plans d'eau et les aquariums. Elle est aujourd'hui en expansion dans tout le pays et figure sur la liste des espèces invasives de Belgique.

Description

Crassula helmsii, plus connue sous le nom de crassule des étangs, est une plante succulente (grasse) aquatique. La plante est caractérisée par le fait de former des gros tapis denses dans l'eau.

Longue de 8 à 60 cm, *C. helmsii* est reconnaissable par ses petites feuilles épaisses sessiles et opposées, disposées en encoche autour de sa tige verte-rouge. Il est important de noter que seules les feuilles émergentes sont grasses, alors que les feuilles immergées ne le sont pas. La crassule fleurit de juillet à septembre. Les fleurs poussent à la base des feuilles émergentes. Ces fleurs sont très petites (quelques millimètres) et sont composées de 4 pétales blancs rougeâtres.

Les racines, quant à elles, se retrouvent au niveau des nœuds de la tige, ce qui permet à la plante de s'ancrer sur plusieurs mètres de profondeur.

La crassule des étangs aime se loger dans les environnements submergés par l'eau ou dans des zones humides proches des étangs ou des mares. Elle ne vit que dans des eaux stagnantes et eutrophes (riches en nutriments). Si le sol est assez humide, la plante peut se propager en dehors de l'eau (la berge et des sols engorgés).

Son cycle de reproduction se résume à deux types : la reproduction sexuée et la reproduction végétative. En Europe, elle se propage uniquement par reproduction végétative, c'est-à-dire qu'à partir d'un fragment de tige, la plante peut repousser.

Comment est-elle arrivée dans nos cours d'eau ?

Cette plante est originaire de Nouvelle-Zélande et d'Australie. Elle a été importée et commercialisée en Europe vers les années 1910-30 en raison de ses propriétés oxygénantes. Elle a rapidement colonisé l'Ouest de l'Europe (Belgique, Angleterre, etc.).

Quels impacts sur nos étangs ? Et la gestion ?

L'expansion de *C. helmsii* en Belgique a de lourdes conséquences sur la biodiversité aquatique. C'est pour cela qu'elle est considérée comme une plante exotique envahissante (EEE) en Europe.

Le tapis dense de crassule impacte le taux d'oxygène dans les plans d'eau, ce qui engendre la diminution de la faune aquatique (surtout les amphibiens). En outre, elle réduit aussi l'écoulement de l'eau, ce qui impacte directement la qualité des eaux.

La gestion de la crassule est très compliquée puisqu'elle s'ancre profondément dans les fonds des étangs/mares. Cela nécessite donc un arrachage mécanique et un suivi tous les 5-6 mois après la gestion, en raison de sa reproduction végétative.

Donc, si vous retrouvez de la crassule dans un point d'eau proche de chez vous, n'hésitez pas à prévenir le Contrat de Rivière de votre région.

À ne pas confondre avec

Bien sûr, il faut faire attention aux confusions. La crassule des étangs peut être confondue avec les espèces indigènes comme la Callitriche spp, *Lythrum portula* (pourpier d'eau) et *Montia fontana* (Montie des sources) .

Références :

- Delbart, E., Monty, A., & Mahy, G. (2011). Gestion de *Crassula helmsii* en Belgique plus difficile qu'il n'y paraît ? EPPO bulletin, 41(2), 226-231.
- Pieret, N., Delbart, E., & Mahy, G. (2009). Fiches descriptives des principales espèces de plantes invasives : *Crassula helmsii*.
- Smith, T., & Buckley, P. (2020). Biological flora of the British isles: *Crassula helmsii*. Journal of Ecology, 108(2), 797-813.
- Tasmania, V., & Australia, W. (2007). *Crassula helmsii*.
- Dean, C. (2015). The Ecology, impacts and control of *Crassula helmsii* (Doctoral dissertation, Bournemouth University).